

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DE BIDLINGMEYER ET CONSORTS, CONCERNANT :

« UN PLAN D'ACTION 2023-2026 POUR DES INFRASTRUCTURES PERMETTANT LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES EN EXTÉRIEUR ET ENGLOBANT TOUTES LES TRANCHES DE LA POPULATION »

La commission composée de :

Mesdames	Anne Gaggio, Rapporteuse
	Alexia Gervasoni Favre-Bulle
	Susette Ulliel
Messieurs	Pierre-François Charmillot (excusé)
	Michel Cuendet (remplaçant de Rodolphe Balmer)
	Rolf Keller
	Damien Bidlingmeyer, Président

S'est réunie en date du mardi 14 avril 2026 pour examiner la réponse susmentionnée.

Avec l'accord de Mme Vollenweider, la commission n'a pas jugé nécessaire la présence d'un représentant de la Municipalité pour sa première séance.

Une deuxième réunion avait été agendée en cas de besoin de renseignements complémentaires.

Finalement, une seule réunion a permis à la commission de rendre sa décision.

1. Contexte

Ce postulat, déposé le 5 novembre 2022, a été créé à la suite de la tenue de la commission ad hoc concernant le préavis municipal No 25/2021-2026 « Demande de crédit relative au réaménagement de la place de jeux du jardin anglais et du skatepark. » La commission déplorait la modestie du projet au vu de la fréquentation et de l'utilisation des infrastructures. Elle avait trouvé son travail d'analyse difficile à réaliser, car elle devait se positionner sur des détails et il manquait une vision globale des différentes infrastructures extérieures. En marge des débats sur ce préavis, la commission avait appris que le projet présenté avait été revu à la baisse (suppression de la balançoire, et de modules pour le skatepark). Elle avait également observé une diminution concomitante des infrastructures sportives à Rolle (remplacées par des salles de classe provisoires). De plus les membres de cette commission avaient remarqué que les infrastructures présentes à Rolle

répondaient plus aux besoins des jeunes enfants, alors que ceux des aînés et des adolescents, en termes d'activités physiques, n'étaient que très peu couverts.

Les dépositaires de ce postulat avaient constaté une absence de vision globale, de réflexion à long terme et de développement en ce qui concerne les infrastructures destinées à l'activité physique en extérieur. Et au contraire, l'accès à ces infrastructures tend à diminuer.

2. Demande des cosignataires du postulat

Afin de disposer d'une vision d'ensemble globale et à long terme, et donc de disposer d'un fil rouge, les postulants avaient demandé à la Municipalité de présenter : « Un plan d'action 2023-2026 pour des infrastructures permettant la pratique des activités physiques en extérieur et englobant toutes les tranches de la population. »

Le rôle de la commission ad hoc, et du conseil communal, n'est pas de se positionner sur le bien-fondé des projets proposés, à savoir s'ils sont pertinents ou pas, mais de vérifier que la réponse de la Municipalité correspond bien à ce que les postulants et les membres du conseil communal ont demandé.

3. Analyse de la réponse de la Municipalité

La première question que la commission s'est posée est de déterminer si la réponse proposée était un véritable plan d'action.

Pour la commission, un plan d'action doit comprendre un état des lieux, ou un contexte, qui définissent les besoins actuels. Ceci a été partiellement présenté en termes très généraux, mais nous constatons qu'il manque des éléments concrets (infrastructures prévues, dans quels lieux, pour quelle tranche de la population, budgets prévus...).

En outre, un plan d'action doit comprendre des objectifs avec une priorisation qui répond aux besoins soulevés dans l'état des lieux, d'un échéancier ainsi qu'un calendrier des projets permettant d'avoir une vision sur leur réalisation, d'une analyse des différentes sources de financement, ainsi que son impact sur le budget et les finances communales. Or la plupart de ces éléments n'y figurent pas dans la réponse donnée.

Au vu des éléments ci-dessus, nous concluons que la réponse fournie par la Municipalité ne constitue pas, à proprement parler d'un plan d'action. Elle annonce certes plusieurs projets en cours d'étude, ce que nous saluons par ailleurs au niveau individuel. Mais pour la commission, cette liste de projets ne constitue qu'une liste de souhaits, et il manque une vision d'ensemble.

De plus, nous constatons que toutes les tranches d'âge de la population n'ont pas été prises en compte. A titre d'exemple, il n'y a pas d'activités proposées pour les aînés.

Finalement, cette réponse indique des *« échanges constructifs » lors d'un travail de consultation auprès des jeunes et des pratiquants des différentes activités en question »* a

été réalisé. Cependant, la Municipalité ne donne pas d'éléments sur les modalités de ces échanges (méthode utilisée, représentativité des personnes interrogées, échantillon, quantité, ...) ainsi que sur le résultat de ces échanges.

4. Conclusion

Nous relevons donc que la réponse de la Municipalité n'est pas un plan d'action, mais juste une orientation. Elle ne répond donc pas à la demande du Postulat.

La commission souligne également le délai de réponse très long, car plus de 3 ans se sont écoulés entre le dépôt du postulat fin 2022 et sa réponse en février 2026. Un plan d'action est évidemment attendu au début de la période concernée.

La commission souhaite donc un renvoi de la réponse à la Municipalité, afin qu'elle puisse présenter maintenant un véritable plan d'action avec les éléments manquants demandés pour les années à venir.

Au vu de ce long délai, la commission souhaite qu'une nouvelle réponse avec des éléments concrets, sur les infrastructures permettant la pratique des activités physiques en extérieur et englobant toute les tranches de la population, fasse également partie du programme de législature 2026-2031.

Par conséquent, la commission demande que la réponse soit rapportée au conseil communal d'ici la fin de l'année 2026.

5. Décision de la commission

Au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité des membres présents, recommande au conseil communal, de refuser la réponse de la Municipalité au Postulat « *Un plan d'action 2023-2026 pour des infrastructures permettant la pratique des activités physiques en extérieur et englobant toutes les tranches de la population* ».

Au nom de la commission ad hoc

Le président



Damien Bidlingmeyer

La rapportrice



Anne Gaggio

Rolle, le 21 avril 2026

Conseil communal de Rolle

Postulat pour que la Municipalité étudie :

« Un plan d'actions 2023 – 2026 pour des infrastructures permettant la pratique des activités physiques en extérieur et englobant toute les tranches de la population »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Vu la fréquentation et le succès qu'obtiennent les différentes places de jeux, ainsi que le skatepark, les membres de la commission du Préavis N°25 « Demande de crédit relative au réaménagement de la place de jeux du jardin anglais et du skatepark » ont été surpris par la modestie des projets proposés.

Bien qu'agréablement étonnés du projet novateur de proposer une place de jeux inclusive, le préavis pour la partie du Skatepark ne propose que des rénovations alors que les pratiquants confient être à l'étroit dans l'installation actuelle.

Les jeunes enfants sont plutôt bien servis en places de jeux dans la commune, mais il nous semble important de fournir des espaces en libre accès pour les autres tranches de population, notamment les 10-15 ans et les aînés, pour qui il est spécialement important de trouver des activités constructives. Surtout lorsque nous connaissons l'impact positif des activités physiques.

Alors que le succès des installations de parkours, de Street Workout et de gym pour aînés rencontrent un grand succès dans les villes voisines, nous trouvons dommage de ne pas avoir englobé dans les projets des installations extérieurs, permettant à toutes et tous les Rollois de pratiquer des activités physiques.

En marge des discussions, nous apprenons de plus qu'un projet préliminaire englobant plusieurs de ces points a été imaginé, mais n'a finalement pas été retenu, ceci alors que ces dernières années, les infrastructures d'activité physique en extérieur ont eu tendance à être supprimées, sans pour autant être remplacées. Pour exemple, les 2 terrains de basket du Martinet et le parcours santé.

Les postulants demandent à la municipalité de présenter :

Un plan d'actions 2023 – 2026 pour des infrastructures permettant la pratique des activités physiques en extérieur et englobant toute les tranches de la population.

Les cosignataires vous remercient de l'attention que vous réserverez à cet objet.

Rolle, le 5 novembre 2022